

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST EUROPE

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général

Monsieur Jean-François FOSSÉ

Administrateurs

Monsieur Jean-François FOSSÉ

ABEILLE IARD & SANTE représentée par Monsieur Nicolas DECHAUX

ABEILLE ASSURANCES HOLDING représentée par Monsieur André PETIT

ABEILLE VIE représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA CABESSA

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Europe
Adresse du siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris - France

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FRO000097537	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	15,24 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans, une performance au moyen d'une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre les divers marchés européens.

Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de la SICAV ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance de la SICAV pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 70% STOXX® Europe 600 (cours de clôture, dividendes réinvestis) : cet indice action est composé des 600 principales capitalisations européennes. Il est calculé quotidiennement et publié par la société STOXX Limited ;
- 30% JP Morgan Europe (cours de clôture, coupons réinvestis) : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux européens, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

La SICAV est gérée de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé en totalité sur les marchés d'actions et/ou de taux français ou étrangers et, dans la limite de 10% de l'actif net de pays émergents, ce qui signifie :

- Entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ;
- Entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra donc librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques.
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La fourchette de sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes capitalisations, de toutes zones géographiques.

❖ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callable
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques et appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres pourront relever de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent)

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par la SICAV seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de la SICAV. A titre d'exemple, pour une SICAV ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposé.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les actionnaires sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection

La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à deux ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

01/02/2024 :

- Mise à jour des Statuts (« Gates »).

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2024.

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Sur l'exercice l'allocation d'actifs a été en ligne avec celle du benchmark de la SICAV.

Poche actions :

Les marchés d'actions européennes ont enregistré une belle performance de plus de 15%. Les secteurs sensibles au taux d'intérêt, les valeurs technologiques et les valeurs industrielles se sont particulièrement distinguées à la hausse alors que les valeurs liées à la consommation et à la santé se sont modérément appréciées. Les valeurs liées à l'énergie terminent l'année en territoire négatif. Les valeurs financières, en hausse de plus de 30%, ont bénéficié de la forte hausse des taux d'intérêts permettant une amélioration significative de leurs marges d'intérêt. Au sein des valeurs technologiques, elles aussi en forte hausse, les performances n'ont pas été homogènes. La performance des groupes de semi-conducteurs s'est essouffée dans la deuxième partie de l'exercice à la suite de révisions à la baisse de leur activité en raison de la poursuite du déstockage et d'un marché automobile en retrait. Les équipementiers comme ASML ont fortement progressé grâce à un carnet de commandes soutenu porté par l'essor de l'intelligence artificielle. Les thématiques de transition énergétique, de digitalisation ont porté certaines valeurs industrielles telles Schneider, Prysmian ou encore Siemens. La forte hausse de l'inflation qui s'est installée après la pandémie puis la normalisation des niveaux de stocks n'ont pas créé un contexte favorable à la consommation en général. Certains segments ont été plus particulièrement impactés. C'est le cas des groupes de spiritueux et des groupes de luxe. Le fort ralentissement de la consommation en Chine sur fond de crise immobilière et de montée du chômage a eu un impact récessif sur les secteurs exposés à la Chine.

En fin d'année 2023, la SICAV a fait l'acquisition de Relx et Symrise, deux valeurs dotées d'une position de leadership intervenant sur des marchés en croissance. Le secteur immobilier, malmené boursièrement en raison de la hausse des taux, a suscité notre intérêt. Nous avons considéré que le niveau de décote sur la valeur de leur patrimoine offrait un coussin de sécurité suffisant. Ainsi, nous avons sélectionné Unibail spécialisée dans les centres commerciaux. Plus tard dans l'année, la valeur a été cédée avec profit et arbitrée au profit de Vonovia, valeur allemande spécialisée dans la gestion d'un parc résidentiel. Nous avons participé à l'introduction en bourse de Sandoz, filiale de médicaments génériques de Novartis. La position Nestlé a été arbitrée au profit d'Unilever engagé dans un processus de repositionnement de son portefeuille sur des segments à plus forte valeur ajoutée.

Tout au long de l'exercice nous avons maintenu une sous-exposition dans le secteur de la consommation discrétionnaire (biens de consommation durables, secteur automobile) mais celle-ci a été réduite au cours du troisième trimestre. Nous avons initié des positions dans Adidas, Inditex puis sur la fin de l'année, nous avons mis à profit la forte baisse des valeurs exposées à la Chine pour revenir à une position neutre dans LVMH et L'Oréal.

Au cours du mois de janvier, le fonds s'est séparé de BASF, le titre faisant désormais partie de notre liste d'exclusion sectorielle (biocides et produits chimiques dangereux). Nous lui avons substitué un peu plus tard le titre Covestro.

Prenant acte de la faible valorisation du marché anglais, nous avons décidé de renforcer l'exposition du portefeuille à cette zone géographique en initiant de nouvelles positions en Barclays, Lloyds et National Grid.

Dans le secteur de la consommation non discrétionnaire, la valeur Beiersdorf acquise en 2021 a été cédée après un beau parcours boursier que l'on doit au succès de la stratégie d'innovation mise en place par la nouvelle équipe aux commandes de la société. Courant mars, la ligne Henkel a été cédée également après le redressement de sa rentabilité conséquence d'un travail de recentrage du portefeuille sur les activités plus profitables. Dans le même secteur, le fonds a participé à l'introduction en bourse de la société Galderma, numéro deux mondial dans les produits esthétiques injectables.

Au mois de mai, nous avons pris nos profits sur un certain nombre de dossiers défensifs dont Orange et Vivendi afin d'augmenter l'exposition aux valeurs décotées. Ainsi, les sociétés Téléperformance, Vonovia, Heidelberger Materials et David Campari ont fait leur entrée dans le portefeuille. Nous avons également initié une position en ASML.

En juin, prenant acte de la persistance de signaux négatifs en provenance de Chine sur le front de la confiance du consommateur, nous avons encore réduits le poids des valeurs exposées à cette thématique, à savoir LVMH, L'Oréal et Mercedes. Les liquidités dégagées ont été allouées à trois valeurs dont la valorisation nous a semblé attractive : Carlsberg, Smurfit WestRock et Siemens Healthineers.

En toute fin d'exercice, la forte sous-performance des valeurs exposées à la consommation chinoise nous a incités à neutraliser notre sous-pondération en LVMH, L'Oréal.

Poche taux :

Le marché des taux a connu deux grandes phases en 2024 avec un premier semestre marqué par des chiffres économiques et d'inflation plus importants qu'attendus notamment aux Etats-Unis où l'économie a mis du temps à refroidir. Les taux en zone euro ont suivi les taux américains sur cette période avec le taux 10 ans allemand augmentant de 0.60% de janvier à juin.

Puis durant l'été, les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis sont enfin sortis en dessous des attentes pointant un ralentissement des créations d'emploi et d'une montée du taux de chômage (même si ce dernier reste sur des niveaux historiquement bas). Au même moment, l'inflation en zone euro a fortement baissé permettant à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'entamer son cycle de baisse de taux en juin. La Réserve fédérale (Fed) suivra 3 mois plus tard avec une première baisse agressive (0.50%) de son taux directeur. Dans ce contexte les taux longs ont fortement baissé terminant autour des 2% en septembre.

Dans le portefeuille nous avons progressivement augmenté la sensibilité aux taux d'intérêt durant le premier semestre de l'année à mesure que ces derniers augmentaient en privilégiant les maturités inférieures à 7 ans. Nous avons ensuite coupé notre sur-sensibilité en août en allant même à temporairement implémenter une position de sous-sensibilité aux taux, la baisse de l'été nous paraissant trop importante. Nous avons également profité de la baisse des anticipations d'inflation durant l'été pour ajouter des stratégies receveuses d'inflation qui devrait protéger le portefeuille si les banques centrales baissaient leur taux trop rapidement sans permettre ainsi à l'inflation d'atteindre la cible des 2%.

Côté pays, nous avons une préférence pour la France qui bénéficie aujourd'hui de valorisations attractives depuis le début de la crise politique qu'elle traverse (et dont le risque de dégradation est selon nous déjà dans les prix de marché) ainsi que l'Espagne dont la dynamique économique et fiscal est favorable.

Performances

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 13,42% contre 16,10% pour son indice composite (70% STOXX® Europe 600 +30% JP Morgan Europe).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST EUROPE ACTION C/D	FR0000097537	29/09/2023	30/09/2024	13,42%	16,10%	63,68 €	71,36 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST EUROPE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	2 498 176,76	2 500 623,07
OFI INVEST EUROPE	ACTIONS	CH0038863350	NESTLE SA	129 776,70	691 309,54
OFI INVEST EUROPE	OBLIGATIONS	FR0014001N38	FRENCH REPULIC 0.10% i 25/07/2031	529 522,62	
OFI INVEST EUROPE	OPC	FR0010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN PART R	460 696,49	
OFI INVEST EUROPE	ACTIONS	DK0062498333	NOVO NORDISK AS	91 615,57	457 046,70
OFI INVEST EUROPE	OBLIGATIONS	IT0004735152	ITALY i 3.10% 15/09/2026	450 528,32	453 490,02
OFI INVEST EUROPE	OBLIGATIONS	IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026		437 187,80
OFI INVEST EUROPE	ACTIONS	FR0000125486	VINCI SA	430 026,40	231 880,79
OFI INVEST EUROPE	ACTIONS	FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	90 465,69	425 621,14
OFI INVEST EUROPE	ACTIONS	FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	421 874,97	422 435,52

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global de la SICAV sur les instruments financiers est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **83 555 euros**
- Taux : Pas de position au 29/09/2023
- Crédit : Pas de position au 29/09/2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29/09/2023
- Commodities : Pas de position au 29/09/2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **3 006 398 euros**
- Options : Pas de position au 29/09/2023

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **CREDIT AGRICOLE (CIB)**
- **GOLDMAN SACHS**
- **JP MORGAN**
- **SOCIETE GENERALE**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, la SICAV Ofi Invest Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Procédure de récupération des retenues à la source

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères.

Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai.

En ce qui concerne la SICAV Ofi Invest Europe, le montant des remboursements perçus au cours de l'exercice représente 56 393,93 euros, soit 0,193% de l'actif net de la SICAV.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les SICAV catégorisées « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

La SICAV Ofi Invest Europe n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que la SICAV Ofi Invest Europe ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Il n'est intervenu aucun mouvement sur la gouvernance la SICAV au cours de l'exercice.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 4 membres, à savoir :

Monsieur Jean-François FOSSÉ	Président-directeur général
ABEILLE IARD & SANTE représentée par Monsieur Nicolas DECHAUX	Administrateur
ABEILLE ASSURANCES HOLDING représentée par Monsieur André PETIT	Administrateur
ABEILLE VIE représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2026, 2027 et 2029.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Jean-François FOSSÉ

- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

Monsieur Nicolas DECHAUX

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président - membre du comité d'investissement de la société ABEILLE INVESTISSEMENTS
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SOCIETE CONCESSIONNAIRE DES IMMEUBLES DE LA PEPINIERE (S.C.I.P.)
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la société SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement)
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la société UFIFRANCE IMMOBILIER

Monsieur André PETIT

- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Paata GUGULASHVILI

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2023-2024. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.



OFI INVEST EUROPE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

OFI INVEST EUROPE
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST EUROPE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.21 10:12:44 +0100



Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	29 001 454,62
Actions et valeurs assimilées (A)	20 307 175,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 307 175,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	7 113 204,21
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 113 204,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 555 303,05
OPCVM	1 555 303,05
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	25 771,60
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	29 001 454,62
Créances et comptes d'ajustement actifs	944 740,77
Comptes financiers	299 177,79
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1 243 918,56
Total Actif I+II	30 245 373,18

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	22 248 474,65
Report à nouveau sur revenu net	1 353,84
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	3 534 740,90
Résultat net de l'exercice	3 470 912,93
Capitaux propres	29 255 482,32
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	29 255 482,32
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	25 699,41
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	25 699,41
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	496 883,95
Concours bancaires	467 307,50
Sous-total autres passifs IV	964 191,45
Total Passifs : I+II+III+IV	30 245 373,18

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	605 824,64
Produits sur obligations	125 225,76
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	18 300,23
Sous-total Produits sur opérations financières	749 350,63
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-5 707,01
Sous-total Charges sur opérations financières	-5 707,01
Total Revenus financiers nets (A)	743 643,62
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-339 926,99
Frais de gestion de la société de gestion	-339 926,99
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-339 926,99
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	403 716,63
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-23 060,30
Sous-total Revenus nets I = C+D	380 656,33

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	1 037 979,49
Frais de transactions externes et frais de cession	-83 992,33
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	953 987,16
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-19 573,18
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	934 413,98
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 335 182,60
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	4 519,08
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	2 339 701,68
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-183 859,06
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	2 155 842,62
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 470 912,93

ANNEXE

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	29 255 482,32	30 167 619,49	29 964 846,86	41 430 807,41	37 368 333,97
Nombre de titres					
Actions	409 945,0000	473 687,0000	519 227,0000	591 161,0000	630 795,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	71,36	63,68	57,71	70,08	59,24
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	0,93	0,79	0,68	0,49	0,32
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	0,07	0,06
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-	-	-

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé en totalité sur les marchés d'actions et/ou de taux français ou étrangers et, dans la limite de 10% de l'actif net de pays émergents, ce qui signifie :

- Entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ;
- Entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra donc librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques.
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La fourchette de sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à 1,19% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du revenu net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	30 167 619,49
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	920 363,38
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 178 151,41
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	403 716,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	953 987,16
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 339 701,68
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-351 754,61
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	29 255 482,32

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Royaume-Uni +/-	Allemagne +/-	Suisse +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	20 307	5 195	3 666	3 620	2 522	5 304
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	20 307	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	7 113	6 582	-	531	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-467	-	-	-	-467
Hors-bilan					
Futures	NA	173	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	6 755	-	531	-467

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	304	407	924	5 478
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-467	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	857	360	-1 045
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	-467	304	1 264	1 284	4 433

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	CHF +/-	DKK +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 217	2 358	947	-
Obligations et valeurs assimilées	1 538	-	102	45
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	184	28	44	5
Comptes financiers	97	94	3	105
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	124	121	44	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	CHF +/-	DKK +/-	Autres +/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	33	-	-	38
Devises à livrer	-34	-	-35	-35
Futures options swap	118	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	6 277	2 601	1 105	158

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 113	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	7 113	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	25	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	25	
<i>Newedge</i>	25	
Comptes financiers	299	
<i>Société Générale</i>	299	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		467
<i>Société Générale</i>		467

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0010969550 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	789
FR0010730630 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST INFLATION EURO <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	350
LU1437018598 <i>AMUNDI AM</i>	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV EURO GOVERNMENT BOND <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	310
FR0011381227 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG MONETAIRE <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	106
Total				1 555

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	25 259,54
Vente à règlement différé	652 511,05
Coupons à recevoir	12 406,44
Achat devises à règlement différé	254 563,74
Total créances	944 740,77
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-26 395,65
Provision commission de mouvement	-525,35
Achat à règlement différé	-215 143,15
Vente devises à règlement différé	-254 819,80
Total dettes	-496 883,95
Total	447 856,82

Souscriptions rachats

Actions émises	13 552,0000
Actions rachetées	77 294,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO011381227	OFI INVEST ESG MONETAIRE	1,00	106 469,63	106 469,63
FRO010730630	OFI INVEST INFLATION EURO	232,00	1 507,92	349 837,44
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	697,00	1 131,46	788 627,62
	<i>Sous-total</i>			<i>1 244 934,69</i>

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Revenus nets	380 656,33
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	380 656,33
Report à nouveau	1 353,84
Sommes distribuables au titre du revenu net	382 010,17
Affectation :	
Distribution	381 248,85
Report à nouveau du revenu de l'exercice	761,32
Capitalisation	-
Total	382 010,17
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	409 945,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,93
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	934 413,98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	934 413,98
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 534 740,90
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 469 154,88
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	4 469 154,88
Capitalisation	-
Total	4 469 154,88
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	409 945,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				20 307 175,76	69,41
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				20 307 175,76	69,41
ABB LTD-NOM	Manufacture	CHF	5 054,00	262 993,74	0,90
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	301,00	71 607,90	0,24
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	86,00	120 623,60	0,41
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	1 167,00	202 194,42	0,69
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	1 290,00	169 273,80	0,58
ALCON INC	Manufacture	CHF	1 708,00	152 975,26	0,52
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	969,00	285 855,00	0,98
ALSTOM	Manufacture	EUR	9 118,00	169 913,93	0,58
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	3 520,00	209 017,60	0,71
ANTOFAGASTA PLC	Mines	GBP	9 074,00	219 529,62	0,75
ARGEN-X N V	Science/Technologie	EUR	125,00	60 700,00	0,21
ASM INTERNATIONAL NV	Manufacture	EUR	109,00	64 244,60	0,22
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	722,00	538 323,20	1,84
ASTRAZENECA PLC	Manufacture	GBP	3 416,00	475 747,95	1,63
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	70 269,00	323 272,53	1,10
BARCLAYS PLC	Finance/Assurance	GBP	56 304,00	151 950,76	0,52
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	Manufacture	EUR	831,00	94 360,05	0,32
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	1 875,00	115 406,25	0,39
BP PLC	Manufacture	GBP	70 907,00	333 805,32	1,14
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	950,00	184 252,50	0,63
CARL ZEISS MEDITEC	Manufacture	EUR	1 032,00	73 426,80	0,25
CARLSBERG B	Manufacture	DKK	1 428,00	152 786,89	0,52
CARREFOUR SA	Commerce	EUR	6 501,00	99 530,31	0,34
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	Manufacture	CHF	1 987,00	282 394,82	0,97
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	3 694,00	134 683,24	0,46
COMMERZBANK	Finance/Assurance	EUR	9 515,00	157 235,38	0,54
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	2 079,00	169 895,88	0,58
COVESTRO AG	Manufacture	EUR	3 346,00	187 175,24	0,64
CRH PLC	Manufacture	GBP	1 345,00	110 212,25	0,38
CRODA INTERNATIONAL PLC	Manufacture	GBP	1 587,00	80 432,41	0,27
DANONE SA	Manufacture	EUR	3 337,00	218 039,58	0,75
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	4 192,00	149 360,96	0,51
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	Manufacture	EUR	10 436,00	79 313,60	0,27
DEUTSCHE POST AG-NOM	Transport	EUR	1 749,00	70 012,47	0,24
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	IT/Communication	EUR	7 024,00	185 363,36	0,63
DIAGEO	Manufacture	GBP	4 129,00	129 172,37	0,44
DOUGLAS AG	Commerce	EUR	5 408,00	112 810,88	0,39
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	1 333,00	164 825,45	0,56
E.ON SE	Energie	EUR	12 032,00	160 687,36	0,55
ENEL SPA	Energie	EUR	14 630,00	104 970,25	0,36

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENI SPA	Energie	EUR	3 640,00	49 802,48	0,17
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	1 168,00	248 316,80	0,85
FORVIA	Manufacture	EUR	16 441,00	151 717,55	0,52
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé/Social	EUR	5 889,00	201 580,47	0,69
GALDERMA GROUP LTD	Manufacture	CHF	1 213,00	101 271,23	0,35
HEIDELBERG MATERIALS AG	Manufacture	EUR	1 062,00	103 651,20	0,35
HEINEKEN NV	Manufacture	EUR	2 457,00	195 675,48	0,67
HSBC HOLDINGS PLC	Finance/Assurance	GBP	34 012,00	273 551,23	0,94
IBERDROLA SA	Energie	EUR	11 528,00	160 123,92	0,55
INDITEX	Commerce	EUR	3 033,00	161 173,62	0,55
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	5 657,00	177 969,22	0,61
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	10 374,00	168 826,48	0,58
KERING	Commerce	EUR	675,00	173 373,75	0,59
KERRY GROUP A	Manufacture	EUR	1 753,00	163 291,95	0,56
KNORR BREMSE AG	Manufacture	EUR	1 318,00	105 242,30	0,36
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	Manufacture	EUR	3 626,00	106 676,92	0,36
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Finance/Assurance	GBP	318 319,00	224 952,31	0,77
LONZA GROUP AG N	Manufacture	CHF	365,00	207 264,33	0,71
LOREAL SA	Manufacture	EUR	460,00	184 943,00	0,63
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	493,00	339 430,50	1,16
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	1 381,00	218 198,00	0,75
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	503,00	248 632,90	0,85
NATIONAL GRID PLC	Energie	GBP	14 913,00	184 608,98	0,63
NOVARTIS AG-NOM	Manufacture	CHF	2 571,00	265 306,34	0,91
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	3 655,00	385 766,47	1,32
NOVONESIS A/S	Manufacture	DKK	3 626,00	234 545,85	0,80
ORSTED SH	Energie	DKK	2 909,00	173 728,72	0,59
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	1 760,00	238 656,00	0,82
PRUDENTIAL PLC	Finance/Assurance	GBP	33 729,00	281 571,58	0,96
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	1 739,00	113 382,80	0,39
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Manufacture	GBP	2 765,00	152 099,09	0,52
RELX PLC	IT/Communication	GBP	4 679,00	197 327,22	0,67
REMY COINTREAU	Manufacture	EUR	1 047,00	73 132,95	0,25
RENAULT SA	Manufacture	EUR	3 594,00	140 130,06	0,48
ROCHE HOLDING LTD	Manufacture	CHF	1 757,00	505 012,69	1,73
SAFRAN	Manufacture	EUR	758,00	160 013,80	0,55
SANDOZ GROUP LTD	Manufacture	CHF	5 332,00	199 755,31	0,68
SANOFI	Manufacture	EUR	3 574,00	367 764,60	1,26
SAP SE	IT/Communication	EUR	1 752,00	358 108,80	1,22
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	1 599,00	377 683,80	1,29
SEVERN TRENT PLC	Eau/Déchets	GBP	4 167,00	132 314,33	0,45
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	1 861,00	337 473,74	1,15
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	3 829,00	126 625,03	0,43
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	3 791,00	204 183,26	0,70

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIKA LTD	Manufacture	CHF	457,00	135 966,54	0,46
SMITH & NEPHEW	Manufacture	GBP	9 889,00	137 629,49	0,47
SMURFIT WESTROCK LIMITED	Manufacture	GBP	4 083,00	183 429,53	0,63
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	13 242,00	295 958,70	1,01
SODEXO	Tourisme	EUR	1 837,00	135 295,05	0,46
SSE PLC	Energie	GBP	8 139,00	184 192,50	0,63
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	4 835,00	128 852,75	0,44
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	8 988,00	194 320,56	0,66
TELEPERFORMANCE SE	Science/Technologie	EUR	1 729,00	160 797,00	0,55
TERACT	Commerce	EUR	2 872,00	1,44	0,00
THALES SA	Manufacture	EUR	1 282,00	182 749,10	0,62
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	3 738,00	218 673,00	0,75
UBS GROUP INC NAMEN AKT	Finance/Assurance	CHF	8 840,00	244 697,43	0,84
UCB SA	Manufacture	EUR	2 234,00	361 908,00	1,24
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	6 035,00	237 567,78	0,81
UNILEVER	Manufacture	GBP	4 921,00	286 193,37	0,98
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	3 470,00	102 434,40	0,35
VINCI SA	Construction	EUR	1 912,00	200 664,40	0,69
VODAFONE GROUP	IT/Communication	GBP	244 967,00	220 928,12	0,76
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	7 160,00	234 346,80	0,80
WPP PLC	Science/Technologie	GBP	28 055,00	257 335,21	0,88
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				7 113 204,21	24,31
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>7 113 204,21</i>	<i>24,31</i>
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.70% 30/04/2032	Admin. publique	EUR	70 000,00	60 968,78	0,21
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	68 000,00	50 683,06	0,17
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	Admin. publique	EUR	31 000,00	29 162,31	0,10
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	21 000,00	11 110,07	0,04
BTF 0% 25/05/2032	Admin. publique	EUR	80 000,00	65 348,00	0,22
BTPS 2.15% 01/03/2072	Admin. publique	EUR	20 000,00	12 705,82	0,04
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/02/2032	Admin. publique	EUR	50 000,00	43 352,50	0,15
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	Admin. publique	EUR	80 000,00	43 063,20	0,15
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	Admin. publique	EUR	50 000,00	44 335,00	0,15
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	Admin. publique	EUR	30 000,00	29 467,67	0,10

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	Admin. publique	EUR	120 000,00	102 657,70	0,35
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	Admin. publique	EUR	50 000,00	44 000,74	0,15
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	65 000,00	45 373,64	0,16
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	Admin. publique	EUR	180 000,00	173 698,50	0,59
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	Autre	EUR	7 000,00	3 628,24	0,01
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	Admin. publique	EUR	110 000,00	87 481,90	0,30
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	Admin. publique	EUR	120 000,00	107 517,60	0,37
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	20 000,00	20 235,29	0,07
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	Admin. publique	EUR	50 000,00	56 197,18	0,19
FINLAND 0.05% 15/09/2028	Admin. publique	EUR	8 000,00	7 484,58	0,03
FINNISH GOVERNMENT 0.75% 15/04/2031	Admin. publique	EUR	3 000,00	2 711,86	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	Admin. publique	EUR	24 000,00	20 877,84	0,07
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	Admin. publique	EUR	27 000,00	20 014,62	0,07
FRANCE 0% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	280 000,00	239 817,20	0,82
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	8 072,00	5 399,37	0,02
FRANCE 0.5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	74 172,00	27 150,72	0,09
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	118 609,00	70 898,07	0,24
FRANCE 1.5% 25/05/2050	Admin. publique	EUR	10 146,00	6 871,20	0,02
FRANCE 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	106 612,00	89 541,99	0,31
FRANCE 3% 25/11/2034	Admin. publique	EUR	37 000,00	38 212,26	0,13
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	75 575,00	38 869,83	0,13
FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	Admin. publique	EUR	36 000,00	34 557,88	0,12
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	Admin. publique	EUR	4 658,00	2 458,82	0,01
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	Admin. publique	EUR	10 000,00	8 326,52	0,03
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	460 000,00	530 817,31	1,81
GILT 4.25% 07/09/2039	Admin. publique	GBP	20 000,00	23 987,68	0,08
GILT 4.25% 07/12/2046	Admin. publique	GBP	20 000,00	23 399,80	0,08
GILT 4.25% 07/12/2049	Admin. publique	GBP	50 000,00	58 176,79	0,20
GILT 4.5% 07/09/2034	Admin. publique	GBP	90 000,00	112 980,36	0,39
GILT 4.50% 07/12/2042	Admin. publique	GBP	10 000,00	12 292,31	0,04
GILT 4.75% 07/12/2030	Admin. publique	GBP	90 000,00	115 507,27	0,39
GILT 4.75% S 07/12/2038	Admin. publique	GBP	10 000,00	12 862,27	0,04
IRISH 0.2% 18/10/2030	Admin. publique	EUR	15 000,00	13 325,59	0,05
IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	Admin. publique	EUR	30 000,00	25 838,01	0,09
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	Admin. publique	EUR	60 000,00	42 774,37	0,15
ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	Admin. publique	EUR	80 000,00	74 102,99	0,25
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	Admin. publique	EUR	18 000,00	13 367,40	0,05
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	Finance/Assurance	EUR	70 000,00	61 021,98	0,21
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	Admin. publique	EUR	204 000,00	190 622,72	0,65
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	Admin. publique	EUR	114 000,00	109 446,06	0,37
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	Admin. publique	EUR	210 000,00	220 548,76	0,75

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	104 000,00	111 643,99	0,38
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	158 000,00	169 730,04	0,58
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	Admin. publique	EUR	84 805,00	79 367,30	0,27
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	22 659,00	9 693,21	0,03
KINGDOM OF BELGIUM 0.9% 22/06/2029	Admin. publique	EUR	15 000,00	14 117,18	0,05
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	Admin. publique	EUR	31 683,00	20 429,59	0,07
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	Admin. publique	EUR	8 317,00	6 034,24	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	Admin. publique	EUR	60 000,00	52 860,58	0,18
KINGDOM OF BELGIUM 2.75% 22/04/2039	Admin. publique	EUR	40 000,00	39 132,04	0,13
KINGDOM OF DENMARK 0.5% 15/11/2027	Admin. publique	DKK	620 000,00	80 286,82	0,27
KINGDOM OF DENMARK 0.5% 15/11/2029	Admin. publique	DKK	170 000,00	21 429,87	0,07
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	Admin. publique	EUR	53 320,00	51 561,68	0,18
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	Admin. publique	EUR	40 000,00	46 996,47	0,16
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	Admin. publique	EUR	12 000,00	6 968,97	0,02
KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	Admin. publique	EUR	60 000,00	58 114,49	0,20
KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 995,95	0,03
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	Admin. publique	EUR	40 000,00	36 026,15	0,12
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	Admin. publique	EUR	37 000,00	26 600,21	0,09
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	Admin. publique	EUR	36 000,00	34 960,34	0,12
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	Admin. publique	EUR	51 000,00	51 633,39	0,18
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	Admin. publique	EUR	8 000,00	7 606,39	0,03
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	Admin. publique	EUR	200 000,00	218 051,43	0,75
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	Admin. publique	EUR	70 000,00	75 358,38	0,26
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	80 000,00	86 390,82	0,30
KINGDOM OF SWEDEN 0.75% 12/05/2028	Admin. publique	SEK	320 000,00	27 484,60	0,09
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	20 000,00	9 910,40	0,03
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	Admin. publique	EUR	50 000,00	44 163,00	0,15
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	Admin. publique	EUR	210 000,00	192 505,13	0,66
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	Finance/Assurance	EUR	60 000,00	56 032,18	0,19
OAT 4% 25/04/2055	Admin. publique	EUR	43 957,00	48 471,13	0,17
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	Admin. publique	EUR	9 000,00	8 711,56	0,03
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	Admin. publique	EUR	182 000,00	172 122,51	0,59
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	155 000,00	136 885,15	0,47
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	Admin. publique	EUR	81 000,00	75 458,29	0,26
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	Admin. publique	EUR	10 000,00	6 008,57	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	Admin. publique	EUR	24 000,00	11 274,94	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	Admin. publique	EUR	20 000,00	20 624,51	0,07
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	Admin. publique	EUR	40 031,00	35 248,87	0,12
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	Admin. publique	EUR	20 000,00	13 316,16	0,05
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	Admin. publique	EUR	46 000,00	39 292,20	0,13
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	Admin. publique	EUR	120 000,00	111 207,24	0,38
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	38 000,00	25 725,92	0,09

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	35 000,00	26 682,88	0,09
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	Admin. publique	EUR	16 000,00	14 809,22	0,05
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	Admin. publique	EUR	8 000,00	7 404,12	0,03
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	9 000,00	8 997,83	0,03
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	Admin. publique	EUR	56 000,00	58 284,65	0,20
REPUBLIC OF POLAND 2.75% 25/10/2029	Admin. publique	PLN	80 000,00	17 410,38	0,06
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	Admin. publique	EUR	25 866,00	19 102,87	0,07
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	Admin. publique	EUR	29 909,00	29 800,23	0,10
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	Admin. publique	EUR	10 027,00	9 819,09	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	Admin. publique	EUR	1 378,00	1 578,82	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	Admin. publique	EUR	2 217,00	2 537,68	0,01
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	66 000,00	45 242,57	0,15
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	Admin. publique	EUR	77 000,00	58 440,72	0,20
UK 3.5% 22/07/2068	Admin. publique	GBP	25 000,00	24 748,00	0,08
UK TSY 0.125% 30/01/2026	Admin. publique	GBP	280 000,00	321 063,30	1,10
UK TSY 0.5% 22/10/2061	Admin. publique	GBP	90 000,00	33 315,64	0,11
UK TSY 4.25% 07/2055	Admin. publique	GBP	20 000,00	23 118,56	0,08
UNITED KINGDOM 3.5% 22/01/2045	Admin. publique	GBP	55 000,00	57 741,42	0,20
UNITED KINGDOM GILT 0.625% 07/06/2025	Admin. publique	GBP	250 000,00	293 645,48	1,00
UNITED KINGDOM GILT 1.625% 22/10/2054	Admin. publique	GBP	80 000,00	51 291,40	0,18
UNITED KINGDOM GILT 1.75% 07/09/2037	Admin. publique	GBP	100 000,00	91 691,03	0,31
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.5% 22/07/2047	Admin. publique	GBP	70 000,00	48 458,12	0,17
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/07/2057	Admin. publique	GBP	10 000,00	6 450,17	0,02
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/01/2049	Admin. publique	GBP	70 000,00	50 216,63	0,17
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHE 0.375% 22/10/2030	Admin. publique	GBP	50 000,00	49 344,98	0,17
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.25% 22/01/2044	Admin. publique	GBP	70 000,00	71 293,11	0,24
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.75% 22/07/2052	Admin. publique	GBP	20 000,00	21 150,29	0,07
UNITED KINGDOM TREASURY 0.625% 22/10/2050	Admin. publique	GBP	70 000,00	34 881,50	0,12
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				1 555 303,05	5,32
<i>OPCVM</i>				1 555 303,05	5,32
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV EURO GOVERNMENT BOND	Finance/Assurance	EUR	6 301,00	310 368,36	1,06
OFI INVEST ESG MONETAIRE	Finance/Assurance	EUR	1,00	106 469,63	0,36
OFI INVEST INFLATION EURO	Finance/Assurance	EUR	232,00	349 837,44	1,20
OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	Finance/Assurance	EUR	697,00	788 627,62	2,70
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				28 975 683,02	99,04

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 24/10/2016 SEK/EUR	516,34	-	SEK	27 467,65	EUR	-26 951,31
OACT 24/10/2016 GBP/EUR	308,50	-	GBP	24 028,01	EUR	-23 719,51
OACT 24/10/2016 GBP/USD	299,58	-	GBP	9 259,75	USD	-8 960,17
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	71,05	-	EUR	3 652,92	USD	-3 581,87
OVCT 24/10/2016 PLN/EUR	13,07	-	EUR	4 680,50	PLN	-4 667,43
OVCT 241016 DKK/EUR	-	2,92	EUR	34 880,15	DKK	-34 883,07
OACT 241016 PLN/SEK	-	221,08	PLN	10 386,19	SEK	-10 607,27
OVCT 241016 GBP/EUR	-	444,71	EUR	33 783,70	GBP	-34 228,41
OVCT 241016 JPY/EUR	-	467,66	EUR	6 557,71	JPY	-7 025,37
Total	1 208,54	1 136,37		154 696,58		-154 624,41

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO BOBL	3	3 930,00	-	360 150,00
EURO BUND	-6	-	8 440,00	-809 520,00
EURO SCHATZ	8	4 800,00	-	857 400,00
EURO-BTP	-5	-	15 450,00	-607 350,00
EURO-OAT	2	2 340,00	-	253 680,00
LONG GILT	1	-	673,04	118 298,18
Sous-Total Futures		11 070,00	24 563,04	172 658,18
Total Taux d'intérêts		11 070,00	24 563,04	172 658,18
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	28 975 683,02
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	72,17
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-13 493,04
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	13 493,06
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 243 918,56
Autres passifs (-)	-964 191,45
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	29 255 482,32

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	29 675 232,56	29 529 214,77
Actions et valeurs assimilées	20 898 118,82	20 264 517,26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 898 118,82	20 264 517,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 689 242,70	7 390 297,26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 689 242,70	7 390 297,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	1 074 628,74	1 842 880,25
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 074 628,74	1 842 880,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	13 242,30	31 520,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 242,30	31 520,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2 220 858,09	8 498 694,99
Opérations de change à terme de devises	1 999 163,10	8 415 012,25
Autres	221 694,99	83 682,74
Comptes financiers	507 887,48	642 411,17
Liquidités	507 887,48	642 411,17
Total de l'actif	32 403 978,13	38 670 320,93

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	25 707 488,15	24 972 234,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 231 169,24	4 402 857,44
Report à nouveau (a)	1 447,78	1 410,48
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-146 814,62	235 093,66
Résultat de l'exercice (a, b)	374 328,94	353 250,60
Total des capitaux propres	30 167 619,49	29 964 846,86
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	13 242,28	31 519,98
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	13 242,28	31 519,98
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 242,28	31 519,98
Autres opérations	-	-
Dettes	2 223 116,36	8 669 200,69
Opérations de change à terme de devises	2 006 941,72	8 487 900,06
Autres	216 174,64	181 300,63
Comptes financiers	-	4 753,40
Concours bancaires courants	-	4 753,40
Emprunts	-	-
Total du passif	32 403 978,13	38 670 320,93

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	219 460,00	138 490,00
TAUX	219 460,00	138 490,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	-	138 490,00
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	219 460,00	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	577 248,60	580 040,00
TAUX	577 248,60	580 040,00
ACHAT - FUTURE - EURO BOBL	231 500,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	128 640,00	-
ACHAT - FUTURE - LONG GILT	217 108,60	-
VENTE - FUTURE - Marché à terme ferme (Futures)	-	580 040,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 498,35	1 924,15
Produits sur actions et valeurs assimilées	617 053,89	675 563,56
Produits sur obligations et valeurs assimilées	116 680,48	97 317,94
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	744 232,72	774 805,65
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	2 892,14	2 742,63
Autres charges financières	-	283,08
Total (II)	2 892,14	3 025,71
Résultat sur opérations financières (I - II)	741 340,58	771 779,94
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	357 087,84	407 154,11
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	384 252,74	364 625,83
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-9 923,80	-11 375,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	374 328,94	353 250,60

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu),

sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à 1,19% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	29 964 846,86	41 430 807,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	694 011,83	1 205 065,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 656 858,90	-6 149 545,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 640 825,69	2 511 231,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 662 400,34	-2 507 380,93
Plus-values réalisées sur contrats financiers	108 945,76	169 608,68
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-90 771,95	-98 020,24
Frais de transaction	-79 539,59	-55 008,51
Différences de change	-30 166,83	255 434,53
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 265 953,60	-6 913 764,80
Différence d'estimation exercice N	-814 756,19	
Différence d'estimation exercice N - 1	-4 080 709,79	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-22 142,30	26 389,81
Différence d'estimation exercice N	9 377,70	
Différence d'estimation exercice N - 1	31 520,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-349 337,08	-274 595,51
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	384 252,74	364 625,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	30 167 619,49	29 964 846,86

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	7 689 242,70	25,49
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	7 689 242,70	25,49
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	796 708,60	2,64
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 689 242,70	25,49	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	507 887,48	1,68
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	219 460,00	0,73	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	577 248,60	1,91	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	31 269,08	0,10	1 480 716,89	4,91	725 546,71	2,41	5 451 710,02	18,07
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	507 887,48	1,68	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	219 460,00	0,73
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	231 500,00	0,77	345 748,60	1,15

Répartition par devise

	GBP	%	CHF	%	DKK	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	3 678 285,95	12,19	2 841 333,54	9,42	804 075,49	2,67	120 695,22	0,40
Obligations et valeurs assimilées	1 479 324,14	4,90	-	-	95 535,01	0,32	40 655,00	0,13
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	1 532 905,40	5,08	-	-	-	-	47 012,81	0,16
Comptes financiers	52 360,64	0,17	131 830,17	0,44	5 922,37	0,02	87 807,30	0,29

Répartition par devise (suite)

	GBP	%	CHF	%	DKK	%	Autres	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	623 647,77	2,07	23 669,73	0,08	24 143,82	0,08	32 277,95	0,11
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	217 108,60	0,72	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	1 435 489,39
Contrepartie vente à terme de devises	563 673,71
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	14 222,08
Vente à règlement différé	191 046,13
Coupons à recevoir	16 426,78
Total créances	2 220 858,09
Dettes	
Vente à terme de devises	-569 574,57
Contrepartie achat à terme de devises	-1 437 367,15
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-24 196,28
Provision commission de mouvement	-2 212,36
Achat à règlement différé	-189 766,00
Total dettes	-2 223 116,36
Total	-2 258,27

Souscriptions rachats

Actions émises	11 099,0000
Actions rachetées	56 639,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010730630	OFI INVEST INFLATION EURO R	166,00	1 443,36	239 597,76
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	243,00	1 278,01	310 556,43
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	285,00	1 063,65	303 140,25
	<i>Sous-total</i>			<i>853 294,44</i>

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 447,78	1 410,48
Résultat	374 328,94	353 250,60
Total	375 776,72	354 661,08
Affectation		
Distribution	374 212,73	353 074,36
Report à nouveau de l'exercice	1 563,99	1 586,72
Capitalisation	-	-
Total	375 776,72	354 661,08
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	473 687,0000	519 227,0000
Distribution unitaire	0,79	0,68
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 231 169,24	4 402 857,44
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-146 814,62	235 093,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4 084 354,62	4 637 951,10
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 084 354,62	4 637 951,10
Capitalisation	-	-
Total	4 084 354,62	4 637 951,10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	473 687,0000	519 227,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	30 167 619,49	29 964 846,86	41 430 807,41	37 368 333,97	43 946 951,22
Nombre de titres					
Actions	473 687,0000	519 227,0000	591 161,0000	630 795,0000	681 435,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	63,68	57,71	70,08	59,24	64,49
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	0,79	0,68	0,49	0,32	0,96
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	0,07	0,06	0,08
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-	-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			20 898 118,82	69,27
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 898 118,82	69,27
ABB LTD-NOM	CHF	10 191,00	345 118,79	1,14
AIR LIQUIDE	EUR	695,00	111 088,80	0,37
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	EUR	1 261,00	201 558,24	0,67
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	1 486,00	188 692,28	0,63
ALLIANZ SE-NOM	EUR	990,00	223 443,00	0,74
ALSTOM	EUR	6 368,00	143 916,80	0,48
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 046,00	212 455,46	0,70
ANTOFAGASTA PLC	GBP	12 747,00	210 808,99	0,70
ARGEN-X N V	EUR	299,00	137 719,40	0,46
ASML HOLDING N.V.	EUR	580,00	324 278,00	1,07
ASTRAZENECA PLC	GBP	3 563,00	456 773,81	1,51
ATOS SE	EUR	9 503,00	62 795,82	0,21
AXA SA	EUR	7 609,00	214 421,62	0,71
BANCO SANTANDER SA	EUR	65 230,00	236 034,76	0,78
BASF SE	EUR	4 323,00	185 672,85	0,62
BEIERSDORF	EUR	1 152,00	140 716,80	0,47
BNP PARIBAS	EUR	4 007,00	242 143,01	0,80
BOLIDEN AB	SEK	4 415,00	120 695,22	0,40
BP PLC	GBP	94 992,00	583 204,99	1,93
BURBERRY GROUP	GBP	6 173,00	136 568,95	0,45
CAP GEMINI SE	EUR	1 140,00	189 012,00	0,63
CENTRICA PLC	GBP	117 314,00	209 498,95	0,69
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	CHF	2 307,00	266 774,04	0,88
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	6 163,00	179 158,41	0,59
COMMERZBANK	EUR	21 910,00	236 408,90	0,78
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	4 645,00	264 207,60	0,88
CRH PLC	GBP	2 454,00	129 278,08	0,43
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	1 884,00	105 940,50	0,35
DANONE SA	EUR	5 210,00	272 274,60	0,90
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	4 414,00	155 792,13	0,52
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	2 634,00	101 501,19	0,34
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	8 819,00	175 215,89	0,58
DSM FIRMENICH LTD	EUR	2 325,00	186 302,25	0,62
E.ON SE	EUR	11 904,00	133 324,80	0,44
ENEL SPA	EUR	29 805,00	173 465,10	0,58
ENGIE SA	EUR	13 105,00	190 415,65	0,63
ENI SPA	EUR	10 854,00	165 588,62	0,55
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	913,00	150 791,08	0,50
EUROAPI	EUR	10 297,00	122 843,21	0,41
FORVIA	EUR	10 810,00	211 984,10	0,70
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	8 928,00	263 018,88	0,87

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
GIVAUDAN N	CHF	50,00	154 560,94	0,51
HENKEL KGAA VZ PFD	EUR	1 788,00	120 618,48	0,40
IBERDROLA SA	EUR	9 693,00	102 697,34	0,34
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	6 913,00	216 757,12	0,72
ING GROUP NV	EUR	17 688,00	221 984,40	0,74
IPSEN	EUR	900,00	111 780,00	0,37
KERING	EUR	254,00	109 702,60	0,36
KERRY GROUP A	EUR	1 689,00	132 199,84	0,44
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	EUR	6 788,00	128 741,21	0,43
LONZA GROUP AG N	CHF	194,00	85 247,43	0,28
LOREAL SA	EUR	265,00	104 198,00	0,35
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	564,00	404 049,60	1,34
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	2 432,00	160 244,48	0,53
MERCK KGAA	EUR	1 734,00	274 232,10	0,91
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	515,00	88 451,25	0,29
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	856,00	315 949,60	1,05
NESTE CORPORATION	EUR	4 630,00	148 761,90	0,49
NESTLE SA	CHF	5 665,00	606 770,02	2,01
NOKIA OYJ	EUR	23 543,00	84 001,42	0,28
NORDEX	EUR	17 968,00	209 237,36	0,69
NOVARTIS AG-NOM	CHF	5 767,00	558 926,53	1,85
NOVO NORDISK AS	DKK	7 084,00	611 692,05	2,03
NOVOZYMES AS-B	DKK	5 039,00	192 383,44	0,64
ORANGE	EUR	26 948,00	292 655,28	0,97
PEARSON	GBP	23 050,00	231 616,09	0,77
PERNOD RICARD	EUR	1 317,00	207 888,45	0,69
PRUDENTIAL PLC	GBP	25 664,00	263 918,47	0,87
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	3 249,00	217 483,73	0,72
REMY COINTREAU	EUR	832,00	96 220,80	0,32
ROCHE HOLDING LTD	CHF	1 772,00	458 208,04	1,52
SANOFI	EUR	3 266,00	331 433,68	1,10
SAP SE	EUR	2 647,00	325 104,54	1,08
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	1 705,00	267 650,90	0,89
SEVERN TRENT PLC	GBP	4 000,00	108 999,10	0,36
SIEMENS AG-NOM	EUR	2 857,00	387 580,62	1,28
SIEMENS ENERGY AG	EUR	10 206,00	126 350,28	0,42
SIKA LTD	CHF	668,00	160 766,92	0,53
SOCIETE GENERALE A	EUR	14 273,00	328 921,29	1,09
SODEXO	EUR	1 957,00	190 846,64	0,63
SSE PLC	GBP	13 793,00	256 491,92	0,85
STMICROELECTRONICS NV	EUR	5 809,00	238 081,87	0,79
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	4 618,00	108 846,26	0,36
TERACT	EUR	24 604,00	738,12	0,00
THALES SA	EUR	1 608,00	214 024,80	0,71
THYSSENKRUPP AG	EUR	24 965,00	180 397,09	0,60

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ENERGIES SE	EUR	9 310,00	580 106,10	1,92
UBS GROUP INC NAMEN AKT	CHF	8 749,00	204 960,83	0,68
UCB SA	EUR	2 099,00	162 756,46	0,54
UNICREDIT SPA	EUR	11 958,00	271 805,34	0,90
UNILEVER	GBP	6 930,00	324 848,74	1,08
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	3 855,00	105 742,65	0,35
VIVENDI	EUR	13 697,00	113 630,31	0,38
VODAFONE GROUP	GBP	214 377,00	189 686,82	0,63
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	4 839,00	110 377,59	0,37
WORLDLINE	EUR	3 104,00	82 721,60	0,27
WPP PLC	GBP	29 869,00	253 166,81	0,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			7 689 242,70	25,49
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			7 689 242,70	25,49
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.70% 30/04/2032	EUR	70 000,00	54 721,35	0,18
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	EUR	80 000,00	72 558,46	0,24
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	68 000,00	43 445,84	0,14
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	31 000,00	26 786,51	0,09
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	EUR	21 000,00	8 887,15	0,03
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	300 000,00	294 831,12	0,98
BTF 0% 25/05/2032	EUR	80 000,00	60 374,40	0,20
BTF 0% 25/11/2031	EUR	67 317,00	51 793,70	0,17
BTPS 2.15% 01/03/2072	EUR	20 000,00	10 208,80	0,03
BTPS 3.25% 01/03/2038	EUR	4 000,00	3 309,94	0,01
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/02/2032	EUR	270 000,00	214 968,60	0,71
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	EUR	80 000,00	36 740,80	0,12
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	EUR	50 000,00	40 996,50	0,14
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	EUR	120 000,00	89 723,66	0,30
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	EUR	50 000,00	38 820,96	0,13
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	EUR	65 000,00	36 990,84	0,12
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	EUR	180 000,00	153 581,39	0,51
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	EUR	7 000,00	3 018,10	0,01
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	105 201,00	70 105,01	0,23
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	EUR	94 000,00	67 297,42	0,22
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	EUR	100 000,00	92 538,58	0,31
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	EUR	50 000,00	51 849,53	0,17
FINLAND 0.05% 15/09/2028	EUR	8 000,00	7 024,29	0,02
FINNISH GOVERNMENT 0.75% 15/04/2031	EUR	3 000,00	2 508,79	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	EUR	24 000,00	19 190,88	0,06
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	EUR	27 000,00	17 702,12	0,06
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	50 000,00	39 884,00	0,13
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	8 072,00	4 882,67	0,02
FRANCE 0.5% 25/05/2072	EUR	74 172,00	23 185,94	0,08
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	158 609,00	84 885,34	0,28
FRANCE 0.50% 25/05/2029	EUR	109 922,00	95 205,60	0,32

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FRANCE 1.25% 25/05/2034	EUR	50 000,00	40 446,20	0,13
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	390 000,00	347 278,95	1,15
FRANCE 1.5% 25/05/2050	EUR	10 146,00	6 286,45	0,02
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	66 612,00	51 927,48	0,17
FRANCE 1.75% 25/11/2024	EUR	50 000,00	49 745,95	0,16
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	75 575,00	34 798,84	0,12
FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	EUR	90 000,00	82 385,73	0,27
FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	EUR	210 000,00	196 114,72	0,65
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	EUR	4 658,00	2 201,76	0,01
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	EUR	10 000,00	7 690,64	0,03
GILT 4.25% 07/09/2039	GBP	20 000,00	21 797,30	0,07
GILT 4.25% 07/12/2046	GBP	20 000,00	21 276,37	0,07
GILT 4.25% 07/12/2049	GBP	50 000,00	52 914,23	0,18
GILT 4.5% 07/09/2034	GBP	90 000,00	103 954,53	0,34
GILT 4.50% 07/12/2042	GBP	10 000,00	11 214,03	0,04
GILT 4.75% 07/12/2030	GBP	90 000,00	108 194,49	0,36
GILT 4.75% S 07/12/2038	GBP	10 000,00	11 749,53	0,04
IRISH 0.2% 18/10/2030	EUR	15 000,00	12 252,12	0,04
IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	EUR	30 000,00	23 402,88	0,08
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	EUR	60 000,00	36 288,87	0,12
ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	EUR	80 000,00	67 639,49	0,22
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	EUR	470 000,00	434 987,81	1,44
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	EUR	18 000,00	11 171,71	0,04
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	EUR	70 000,00	53 411,22	0,18
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	EUR	104 000,00	86 982,50	0,29
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	EUR	210 000,00	208 144,74	0,69
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	104 000,00	98 348,55	0,33
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	38 000,00	35 057,31	0,12
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	EUR	84 805,00	74 805,64	0,25
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	EUR	71 898,00	55 143,61	0,18
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	22 659,00	7 759,78	0,03
KINGDOM OF BELGIUM 0.9% 22/06/2029	EUR	15 000,00	13 292,74	0,04
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	50 000,00	41 708,05	0,14
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	EUR	31 683,00	17 890,75	0,06
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	EUR	8 317,00	5 312,60	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	EUR	60 000,00	47 881,02	0,16
KINGDOM OF DENMARK 0.5% 15/11/2027	DKK	620 000,00	75 715,41	0,25
KINGDOM OF DENMARK 0.5% 15/11/2029	DKK	170 000,00	19 819,60	0,07
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	EUR	53 320,00	49 174,87	0,16
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	EUR	40 000,00	43 442,20	0,14
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	EUR	12 000,00	5 715,75	0,02
KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	EUR	60 000,00	54 669,38	0,18
KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	EUR	10 000,00	9 767,30	0,03
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	EUR	40 000,00	32 063,42	0,11
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	EUR	37 000,00	22 206,38	0,07

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	EUR	36 000,00	31 714,69	0,11
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	221 000,00	204 934,15	0,68
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	8 000,00	6 402,38	0,02
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	100 000,00	97 967,59	0,32
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	70 000,00	67 359,34	0,22
KINGDOM OF SWEDEN 0.75% 12/05/2028	SEK	320 000,00	25 185,69	0,08
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	20 000,00	8 236,40	0,03
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	EUR	50 000,00	40 827,50	0,14
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	EUR	210 000,00	179 687,85	0,60
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	EUR	60 000,00	52 326,66	0,17
OAT 4% 25/04/2055	EUR	43 957,00	45 523,44	0,15
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	EUR	9 000,00	8 243,01	0,03
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	252 000,00	208 704,85	0,69
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	EUR	155 000,00	126 146,75	0,42
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	EUR	81 000,00	70 495,29	0,23
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	EUR	10 000,00	5 119,57	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	EUR	24 000,00	8 353,91	0,03
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	EUR	20 000,00	18 728,54	0,06
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	EUR	40 031,00	32 562,47	0,11
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	EUR	20 000,00	11 624,71	0,04
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	EUR	46 000,00	35 844,65	0,12
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	EUR	120 000,00	99 883,65	0,33
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	38 000,00	20 985,07	0,07
REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	EUR	240 000,00	227 352,18	0,75
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	35 000,00	21 904,53	0,07
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	EUR	16 000,00	12 693,65	0,04
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	8 000,00	6 326,52	0,02
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	EUR	9 000,00	7 868,39	0,03
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	EUR	56 000,00	53 645,59	0,18
REPUBLIC OF POLAND 2.75% 25/10/2029	PLN	80 000,00	15 469,31	0,05
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	EUR	25 866,00	16 280,28	0,05
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	EUR	29 909,00	28 068,12	0,09
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	EUR	10 027,00	8 845,90	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	EUR	1 378,00	1 406,50	0,00
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	EUR	2 217,00	2 296,07	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	EUR	30 000,00	31 269,08	0,10
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	66 000,00	38 124,63	0,13
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	77 000,00	50 558,94	0,17
UK 3.5% 22/07/2068	GBP	25 000,00	22 508,59	0,07
UK TSY 0.125% 30/01/2026	GBP	280 000,00	292 441,70	0,97
UK TSY 0.5% 22/10/2061	GBP	90 000,00	28 282,10	0,09
UK TSY 4.25% 07/2055	GBP	20 000,00	21 114,96	0,07
UNITED KINGDOM 3.5% 22/01/2045	GBP	55 000,00	52 124,31	0,17
UNITED KINGDOM GILT 0.625% 07/06/2025	GBP	250 000,00	270 307,23	0,90
UNITED KINGDOM GILT 1.625% 22/10/2054	GBP	80 000,00	45 549,18	0,15

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
UNITED KINGDOM GILT 1.75% 07/09/2037	GBP	100 000,00	81 042,41	0,27
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.5% 22/07/2047	GBP	70 000,00	42 734,76	0,14
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/07/2057	GBP	10 000,00	5 755,75	0,02
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/01/2049	GBP	70 000,00	44 555,30	0,15
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHE 0.375% 22/10/2030	GBP	50 000,00	44 087,53	0,15
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.25% 22/01/2044	GBP	70 000,00	64 276,59	0,21
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.75% 22/07/2052	GBP	20 000,00	19 196,61	0,06
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN TSY 0.25% 31/07/2031	GBP	100 000,00	84 358,77	0,28
UNITED KINGDOM TREASURY 0.625% 22/10/2050	GBP	70 000,00	29 887,87	0,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			1 074 628,74	3,56
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 074 628,74	3,56
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS	EUR	243,00	310 556,43	1,03
LYXOR EURO GOVERNMENT BOND DR UCITS ETF	EUR	1 422,00	221 334,30	0,73
OFI INVEST INFLATION EURO R	EUR	166,00	239 597,76	0,79
OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	EUR	285,00	303 140,25	1,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Contrats financiers			0,02	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			0,02	-
Appel marge EUR G1	EUR	-10 299,98	-10 299,98	-0,03
Appel marge GBP G1	GBP	800,00	922,30	0,00
EURO BOBL 1223	EUR	2,00	-2 020,00	-0,01
EURO BUND 1223	EUR	1,00	1 200,00	0,00
EURO-BTP FU 1223	EUR	-2,00	11 120,00	0,04
LONG GILT 1223	GBP	2,00	-922,30	0,00
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			2 220 858,09	7,36
Dettes			-2 223 116,36	-7,37
Comptes financiers			507 887,48	1,68
ACTIF NET			30 167 619,49	100,00



OFI INVEST EUROPE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 septembre 2024)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2024**

OFI INVEST EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.21 10:12:37 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

OFI INVEST EUROPE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
328677943 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025 A 11h30

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

OFI INVEST EUROPE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
328677943 RCS Paris

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2023-2024.

Quatrième résolution

Résultats et affectation des sommes distribuables

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2023-2024 de **3 470 912,93 €**.

Les sommes distribuables au titre du revenu net de l'exercice clos s'élèvent à : **382 010,17 euros**

Les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **4 469 154,88 euros**

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

- Distribution de la somme de **381 248,85 euros**
- Report à nouveau du revenu de l'exercice de la somme de **761,32 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes de la somme de **4 469 154,88 euros**

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est donc arrêté à **0,93 €**.

Le dividende se décompose comme suit :

Revenus Actions éligibles à abattement avec coupon obligatoire 0,93 €

L'assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende de **0,93 €**, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 10 décembre 2024 sur décision du Conseil d'administration réuni le 25 novembre 2024.

En euros	Dividende net au titre du Résultat net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2020-2021	0,49	0,49	-
2021-2022	0,68	0,68	-
2022-2023	0,79	0,79	

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.